

Elèves de LYCEE

Si j'étais élu, élue à ...



Si j'étais élu, élue à..., que pourrais-je faire localement ?

Les élèves de lycées sont invités à se projeter dans leur vie de citoyen comme futur candidat, future candidate à une élection locale.

Après avoir précisé à quelle élection ils souhaiteraient se présenter, les candidats exposeront un projet qui leur tient à cœur et les modalités de sa réalisation dans une courte vidéo de 3 mn maximum.

Les thématiques s'inscriront dans le domaine éducatif, artistique et culturel, sportif ou économique.

Leur présentation orale sera filmée en classe.

Le travail préparatoire peut être collectif mais la réalisation finale sera individuelle et n'engagera que l'élève concerné.

Les lauréats nationaux seront reçus dans le cadre d'une cérémonie solennelle à Paris. Les Prix nationaux sont récompensés par des livres et des chèques cadeaux. Des diplômes sont décernés à tous les lauréats. Le palmarès national et un florilège des productions primées seront mis en ligne sur le site de l'AMOPA. Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à amopa.courriel@orange.fr

Le règlement des concours est consultable à partir du QRcode ci-dessous ou sur le site national.

**Date limite d'envoi à la section
AMOPA 44 :
vendredi 19 février 2027**



**Envoi des productions par mail à :
amopa44.concours@outlook.fr**



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Si j'étais élu, élu... quel serait mon engagement citoyen ?

Article 1

Le travail préparatoire peut être collectif mais sa réalisation et sa présentation orale seront individuelles.

Un seul candidat pourra être récompensé.

Article 2

Le recours à l'intelligence artificielle est interdit dans la réalisation.

Article 3

La présentation orale des candidats sera filmée en classe par le professeur.

L'enregistrement vidéo se fera sous format MP4 PC. La vidéo ne dépassera pas 3 mn. Les candidats seront filmés cadrage en pied caméra fixe.

Article 4

Les réalisations seront envoyées par les enseignants à la date et à l'adresse indiquée sur l'affiche. Les enseignants enverront les cinq meilleures réalisations par établissement à la section AMOPA départementale dont ils relèvent.

Article 5

L'identité des candidates et des candidats (Intitulé du concours, Nom et prénom du candidat, classe du candidat, Nom de l'établissement avec son adresse postale et mail, Nom et prénom de l'enseignant, adresse mail) sera notifiée sur une page de garde envoyée avec la vidéo.

Les enseignants signeront chaque page de garde.

Article 6

Seules deux réalisations seront envoyées par la section départementale au président du jury national pour la sélection des lauréats nationaux.

Date de réception par le président de jury national : 19 mars 2027.

Prix « Si j'étais élu, élue..., que pourrais-je faire localement ? »2026-2027

Page de garde renseignée à joindre à chaque vidéo

Avec les autorisations de droit à l'image et à la voix (à renseigner par les deux parents ou responsables légaux)

Nom de l'élève	
Prénoms	
né.e le,	
à	
Niveau de classe (Seconde, première ou terminale)	
éventuellement enseignement de spécialité	
Nom de l'établissement scolaire	
Adresse postale de l'établissement	
Téléphone de l'établissement	
Adresse mail de l'établissement	
Nom, prénom du chef d'établissement	
Mail professionnel	
Nom, prénom de l'enseignant.e	
Mail professionnel	
Signature de l'enseignant.e	

